



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU 9 MARS 2021

Date de la convocation :

02 Mars 2021

Date d'affichage :

02 Mars 2021

Nombre de membres :

Afférents au conseil
municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 23

Procuration : 3

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le neuf mars à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de Laurent POISSANT, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Monsieur Laurent POISSANT, Mme Nadège VANDENBUSSCHE, M. Philippe DUTKIEWICZ, Mme Catherine BECART, M. Didier COMPARON, Mme Anne-Marie DUHAMEL, M. Jean-Pierre COQUELLE, Mme Nadine DAUTRICHE-WAELES, M. Romain DRUMEZ, Mme Virginie MARTEL, M. Joël OUVRY, Mme Perrine FRUCHART, M. Bruno LOTHE, Mme Cindy QUESTE, M. Michael HONORE, M. Philippe CARON, Mme Sophie PASSERIEUX, M. Joël BIGOURD, M. Grégory CLAUSEN, Mme Marie-Claire DEBERT, Mme Jacqueline LACHERAY, Mme Angélique WASIL, M. Jimmy DELESTIENNE.

Excusés : M. Alain COURAULT, Mme Sylvie DEBOVE, Mme Marie-Claire EVRARD-COURTIN, M. Serge HERMANT, M. Ludovic DECOCQ, M. Gaëtan GALLE.

Absent : ///

Excusés ayant donné procuration : M. Alain COURAULT pouvoir à Mme Anne-Marie DUHAMEL, M. Serge HERMANT pouvoir à M. Joël BIGOURD, M. Ludovic DECOCQ pouvoir à M. Jimmy DELESTIENNE.

Secrétaire : Jimmy DELESTIENNE

Objet : Incorporation dans le domaine privé communal des espaces verts de la Résidence Henriette Henneguet

La Société Immobilière de l'Artois de Douai souhaite rétrocéder les espaces verts de la Résidence Henriette Henneguet (teintés en jaune sur le plan), les voiries étant déjà dans le domaine public. Une convention de servitude de passage pour le réseau d'éclairage public a été signée le 13 Mai 2020 afin de faciliter l'entretien de l'éclairage public par les services techniques de la ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après en avoir délibéré à l'unanimité (26 pour, 0 contre et 0 abstention).

Autorise Monsieur le Maire à procéder à la rétrocession à l'euro symbolique des espaces verts de la résidence Henriette Henneguet à la Commune de MAZINGARBE par la Société SIA de Douai, tels qu'ils figurent sur les plans annexés à la présente délibération

Dit que les frais de division, arpentage ainsi que les frais d'acte sont à la charge de la société Immobilière de l'Artois.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Laurent POISSANT

#SIGNATURE#